

## Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention de secrétariat et de gestion

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Pour fonctionner et remplir sa mission, le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon fait appel aux compétences du personnel de chacun des deux membres : la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le Comité du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon a conclu deux conventions pour les années 1997 et 1998 :

- l'une avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui assure la commercialisation,
- la deuxième avec la Ville de Besançon qui assure le secrétariat.

Au cours de la séance du 9 avril 1999, le Comité du Syndicat a décidé de procéder à l'établissement d'une nouvelle convention avec la Ville de Besançon pour l'année 1999 pour les missions décrites ci-dessus moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 F HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat,
- autoriser l'encaissement de cette recette au compte 92.90.70688.85021.30200 figurant au BP 1999.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie- Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 1999*